

Tabac de contrebande: la ministre fédérale «complice des bandits», selon l'ACDA



Affaires - Commerce de détail

Écrit par Yvon Laprade

Lundi, 26 avril 2010 15:08

Mise à jour le Lundi, 26 avril 2010 15:43

La ministre fédérale de la Santé, Leona Aglukkaq, se fait la «complice des bandits» en laissant proliférer les «cabanes à cigarettes et à cigarillos parfumés» dans les réserves autochtones de Kahnawake et Kanasatake, accuse l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA).

«Dans ces deux réserves, on dénombre plus de 200 de ces cabanes, surtout concentrées à Kahnawake, et 9 usines de tabac, dont une seule détient un permis (la Kahnawake Tobacco Manufacturing Cie). Mais ça ne semble pas déranger la ministre ni le gouvernement», déplore à Rue Frontenac le porte-parole de l'Association, Guy Leroux.

Une cartouche de cigarettes achetée dans un dépanneur conventionnel coûte de 75 à 80\$, tandis qu'un commerçant dans une des réserves, sans permis, vend la même cartouche 18\$.

Un paquet de 20 cigarillos parfumés, très populaires chez les jeunes, coûte de 3 à 5\$ s'il est acheté dans une cabane à cigarettes. Un dépanneur en demande 10\$.

«Un dépanneur sur dix a fermé au Canada l'an dernier à cause de la contrebande et les choses ne s'améliorent pas. Les fumeurs évitent les dépanneurs pour ne pas payer les taxes, qui représentent 60% du montant total, et se rendent dans les réserves acheter leurs cigarettes non taxées. C'est bien difficile de les blâmer de vouloir payer moins cher», constate Guy Leroux.



Un dépanneur sur dix a fermé au Canada l'an dernier. Photo d'archives Rue Frontenac

De l'action

Ce n'est pas la première fois que l'Association tente d'allumer le feu pour alerter le gouvernement... et les fumeurs.

«On est tannés d'être les dindons de la farce. On se rend bien compte que les gouvernements, à Québec et à Ottawa, courbent le dos face au puissant lobby autochtone. On a l'impression que les gouvernements ne bougent pas de crainte de provoquer une autre crise dans les réserves», avance le porte-parole de l'Association.

L'ACDA a d'ailleurs écrit lundi à la ministre fédérale Leona Aglukkaq pour «la mettre au défi d'appliquer sa loi C-32 dans les réserves autochtones». Dans cette lettre, l'Association rappelle que les dépanneurs ne pourront plus vendre de cigarillos parfumés à compter du 5 juillet 2010, en vertu de cette loi adoptée l'automne dernier aux Communes.

«On en interdira la vente dans nos commerces, mais on ne fera rien pour empêcher les vendeurs, dans les réserves, à vendre ces cigarillos à des adolescents de 15, 16 ans. C'est aberrant! Nous sommes choqués», martèle Guy Leroux au nom des 24 000 dépanneurs du pays, dont environ 6 000 au Québec.

Un plan d'action

«Avez-vous un plan?» demande pour sa part Michel Gadbois, vice-président principal de l'ACDA, dans cette missive transmise à la ministre.

Il ajoute: «Nous sommes en droit de connaître votre plan, car autrement, tout ce que votre loi aura accompli, c'est d'enlever la vente encadrée et légale de ce produit par des détaillants responsables pour en offrir le monopole sur un plateau d'argent aux criminels et contrebandiers de tout acabit, rendant de fait le produit encore moins cher et plus accessible que jamais auparavant aux jeunes mineurs.»

Le ministère fédéral de la Santé avait salué la contribution des dépanneurs canadiens dans la lutte au tabagisme chez les jeunes dans un [rapport](#) élogieux à leur endroit. L'Association demande à la ministre Aglukkaq si elle a l'intention d'envoyer des inspecteurs, des policiers même, pour faire respecter les lois.

«Allez-vous faire des arrestations? Qu'allez-vous faire, madame Aglukkaq?» insiste encore Michel Gadbois.